

(<https://ville-cachan.fr/mediation-familiale/>)

Pour répondre à des situations conflictuelles pouvant surgir au sein de la famille, l'Association pour le couple et l'enfant 94 (APCE 94) propose des séances de médiation familiale pour les Cachanais. Ces séances reposent sur une participation volontaire et non obligatoire.

Pour maintenir un lien familial :

- Après une séparation ou un divorce
- Pour les familles recomposées
- Lors d'un conflit de fratrie
- En cas de cohabitation
- Pour améliorer le dialogue

Elles permettent, en cas de situation de conflit pouvant surgir au sein de la famille, de trouver des solutions concrètes et durables dans l'intérêt de chacun, et pour les enfants ou adolescents, de conserver des relations saines avec leurs parents.

La médiation familiale débute par un premier entretien d'information individuel ou commun non payant (entre 45 minutes et une heure) qui a pour but :

- D'informer sur les conditions et le déroulement
- De faire connaissance

Le médiateur familial de l'APCE 94 est un professionnel qualifié. Il ne transmet aucun document à la justice. Il peut vous accompagner dans l'élaboration d'une convention parentale qui pourra être homologuée par un juge aux affaires familiales. Son rôle est de vous accompagner au mieux pour trouver des solutions qui conviennent à tous.

Le médiateur familial est présent sur rendez-vous les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois.

**Association pour le couple et
l'enfant 94 (APCE 94)**

01 42 07 49 74

contact@apce94.fr

<https://www.apce94.fr/>



Pierre-Yves Robin

Conseiller municipal délégué

Prévention, médiation, sécurité et
police municipale

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr